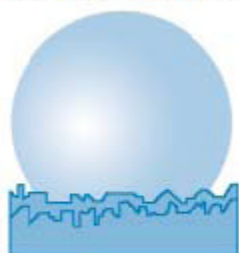




## Mieux connaître le réseau français « Ville-Santé »

Villes Santé



Réseau Français

Né en 1987 en France, à l'initiative de la ville de Rennes, à partir d'un projet lancé par l'OMS, le réseau français « Ville-Santé » compte aujourd'hui 46 villes engagées.

Il convenait dans le cadre de la promotion de la santé dans les villes, de mieux connaître les réalités et projets actuels du réseau français. **Madame Levy-Jurin, Maire adjointe à la santé à Nancy, Présidente du réseau français « Ville-Santé », a bien voulu répondre à nos questions.**

### ***Près de 15 ans après sa création quels sont aujourd'hui les grands objectifs du réseau français « Ville-Santé » ?***

Notre premier objectif est de soutenir les 46 villes françaises qui se sont engagées à mettre en oeuvre des politiques locales de santé publique en se référant à la fois à la politique de « la santé pour tous au 21ème siècle de l'OMS » (santé 21), à la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, et à l'Agenda 21.

Il convient ensuite de positionner le réseau comme un partenaire des politiques nationales de santé publique, et parallèlement d'inciter et aider les villes à se situer comme des relais locaux légitimes des programmes nationaux de santé et des PRS (Programmes régionaux de santé).

Le troisième objectif est davantage militant. Il nous appartient de poursuivre la promotion de la philosophie des « Villes Santé » auprès d'un nombre grandissant de villes françaises.

***La coopération entre les villes fait partie des objectifs du projet « Ville-Santé » : quels sont les faits marquants de la vie de votre réseau ?***

Depuis un an, nous avons renforcé nos outils de communication. Notre site Internet a été développé, il met l'accent sur les actions locales françaises et les replace dans les stratégies internationales de l'OMS.

Des réunions nationales régulières sont organisées.

La dernière était consacrée au risque climatique. Elle nous a permis d'échanger et de partager nos expériences suite à la canicule de cet été, mais au-delà, nous avons pu aborder d'autres questions : la mise en place des dispositifs « grand froid », le développement urbain des systèmes de climatisation, le difficile recensement des sujets isolés... Parallèlement, des réunions régionales sont organisées, la prochaine aura lieu à Toulouse au printemps...

***Parmi les 10 critères pour une ville dite en santé, quels sont ceux les plus souvent prioritaires par les villes du réseau ?***

Lors d'une étude réalisée en 2001 sur l'espace francophone, trois critères se dégagent :

- Améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie,
- Favoriser le développement d'une communauté solidaire et participative,
- Améliorer la santé de tous.

***Diriez-vous que sur le critère égalité en santé, les « Villes Santé » aient marqué des points ?***

OUI, sur le terrain, il est indéniable que les « Villes Santé » sont très préoccupées par le renforcement de l'accès à la santé pour tous. Si leurs actions se veulent globales, il n'en reste pas moins que les populations fragilisées : par la précarité, le handicap, le vieillissement, le mal être psychique, la différence culturelle ou la violence sont une de leurs cibles privilégiées.

Contrairement aux actions d'éducation à la santé, l'amélioration des dispositifs de santé locaux (PASS, maison de garde, clinique dentaire...) nécessite un travail pérenne, partenarial qui se révèle globalement peu visible et encore moins médiatique. Ce travail est un ouvrage discret qui cherche à renforcer le tissu social et sanitaire en fonction des particularismes locaux.

***Selon vous la place donnée à la santé par les municipalités en France a-t-elle cru depuis 15 ans ?***

OUI, on constate que de plus en plus de villes ont des élus délégués à la santé publique. Au-delà de leurs compétences liées à l'hygiène, ces élus impulsent de nombreuses actions d'éducation à la santé et contribuent au développement des réseaux ville-hôpital.

Les « Villes Santé » elles, souhaitent aller plus loin en développant une méthodologie originale qui privilégie l'innovation, l'intersectorialité et la participation effective des populations.

Mais, ce qui a particulièrement changé en France, c'est l'attitude des citoyens eux-mêmes qui, de plus en plus, interpellent les élus locaux sur des problématiques de santé. Leurs questions recoupent les problèmes de cadre de vie et d'environnement mais elles questionnent l'action municipale du point de vue de son impact sur la santé humaine. Les villes sont ainsi amenées à se positionner davantage et à placer la santé au coeur de leur processus décisionnel.

Notons aussi que la philosophie de l'OMS a contribué à modifier le regard sur la santé.

***La démarche du réseau français a-t-elle favorisé l'émergence de nouveaux métiers, de nouvelles structures, de nouvelles pratiques ?***

Nouvelles démarches : De nombreux dispositifs mis en place durant ces dernières années s'inspirent de la démarche « Ville-Santé ». Les Ateliers Santé Ville en sont un exemple frappant

de même que les conférences locales de santé et les nombreuses initiatives d'observatoires locaux de santé.

***Pensez-vous que les conditions législatives, éducatives et autres soient suffisamment adaptées pour permettre le développement des actions des villes en santé ? quelles améliorations vous paraîtraient bienvenues ?***

La politique de santé publique est insuffisamment développée en France. Elle souffre d'un manque de lisibilité et de coordination, d'une prise en compte trop étroite de la dimension santé. La future loi de santé publique a généré de multiples débats et de nombreux espoirs. Notre réseau y a contribué, adressant une lettre au Ministre de la santé. Espérons que certaines remarques seront entendues concernant notamment la reconnaissance du rôle fondamental des villes comme acteurs de santé par leurs actions sur les déterminants sociaux et environnementaux, l'importance des conférences régionales de santé comme lieu nécessaire de débat et la nécessité d'une réelle démocratie sanitaire où les usagers-citoyens trouvent leur place légitime.

***Depuis l'origine du projet « Ville- Santé » en France, quelle évolution dans la participation des populations à leur santé ? et aux actions « Ville- Santé » ?***

La participation des habitants est un fondement de l'action des « Villes Santé ». Décliner une démarche participative ne se décrète pas, cela se construit dans la durée au jour le jour, action par action.

***A l'heure où l'Europe s'agrandit, qu'en est-il du réseau européen des « Villes Santé » ?***

L'élargissement de l'Union Européenne aura peu d'incidence sur le réseau européen qui s'appuyait déjà sur une zone « Europe » géographique très large, comprenant notamment l'ensemble des pays de l'Est.

Par contre, le réseau européen des Villes Santé entame une 4ème phase dont les objectifs principaux sont la poursuite du développement de politiques de santé locales fondées sur le partenariat, avec un accent particulier sur le développement durable, la justice sociale et la participation.

L'action portera essentiellement sur les déterminants de la santé avec une attention particulière à la pauvreté et aux besoins des personnes les plus vulnérables.

***Quels prochains projets (2004-2005...) pour votre réseau ?***

Trois axes seront développés en priorité :

- La poursuite du travail engagé avec le Ministère de la santé.
- Le développement de journées de travail thématiques
- Le renforcement de la coopération avec des partenaires poursuivant le même type d'objectifs

***Où adresser des personnes, des élus intéressés par le projet « Ville- Santé » ?***

Vers le Centre Collaborateur de l'OMS/S2D qui donne les premières informations et transmet à la présidence (contact ci-dessous).

**Secrétariat du Réseau Français :**

10, Rue Jean Boucher - 35000 RENNES

Tél./fax : 02.99.50.33.95

e-mail : [ccvsante.oms@wanadoo.fr](mailto:ccvsante.oms@wanadoo.fr)